



Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)
Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

La Municipalité de Forel (Lavaux)
au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

Préavis municipal N° 7/2018 concernant une demande de crédit complémentaire pour le dépassement du crédit alloué au budget 2018 pour la rétribution des municipaux/vacations

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 7/2018 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 40'000.- pour couvrir les charges des vacations de la Municipalité jusqu'à la fin de cette année.

1. PREAMBULE

Le budget 2018 prévoit au compte 102.3001 - Rétribution des municipaux/vacations - un montant de CHF 113'000.-. En 2017, ce compte a bouclé avec une charge totale de CHF 143'151.25. Nous pouvons aisément prévoir que la charge totale fin 2018 sera proche de celle de l'année passée et que le montant inscrit au budget ne suffira pas.

2. JUSTIFICATION DU DEPASSEMENT DE CREDIT

Cette question a été abordée avec la Commission de gestion du Conseil communal lors de la présentation des comptes 2017. Le rapport de la commission mentionne :

« Il est relevé un montant supérieur au budget au niveau des vacations des membres de la Municipalité. Cette différence s'explique par une augmentation du temps consacré notamment dans les domaines suivants :

- *Représentations administratives auprès de différentes institutions officielles ;*
- *Analyse et gestion des projets et chantiers (en augmentation) au niveau de la police des constructions, de la voirie et du service des eaux ;*
- *Gestion du dicastère des bâtiments et écoles ;*
- *Apprentissage de la fonction de Municipal, qui demande plus de temps.*

Une diminution de la masse de travail n'étant pas à l'ordre du jour, il y aura lieu de maintenir le montant des vacations à ce niveau. Toutefois, le Municipal des finances veillera à rester attentif pour éviter que cette charge ne prenne l'ascenseur ».

La Municipalité partage l'analyse faite par la Commission de gestion et s'organise au mieux pour maintenir cette charge au niveau le plus bas que possible.

Il est à signaler que les municipaux ne portent pas en vacations toutes les heures consacrées à la conduite de leurs dicastères.

3. FINANCEMENT

La somme de CHF 40'000.- sera prélevée sur les liquidités courantes du ménage communal.

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal N° 7/2018,
Oui le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accepter la demande de crédit complémentaire pour le dépassement du crédit alloué au budget 2018 pour la rétribution des municipaux/vacations ;
- D'allouer un crédit complémentaire de CHF 40'000.-- ;
- De financer cette dépense de CHF 40'000.-- par prélèvement sur les liquidités courantes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



S. Audino



La Secrétaire-remplaçante :



J. Mellioret

Adopté en séance de Municipalité du 13 août 2018

Municipaux responsables : Mme Suzanne Audino et M. Bernard Perret